

**Département de MAINE ET LOIRE**  
**Arrondissement de Saumur**  
**Commune de LA BREILLE LES PINS**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du conseil municipal du 29 avril 2024**

Convocation du 22/04/2024

Nombre de conseillers en service : 13

Conseillers présents : 8

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 30/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf du mois d'avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Armelle PONCET, Maire,

**Président** : Armelle PONCET

**Secrétaire de séance** : Marie-Claire VIRIEUX

**Présents** : Armelle PONCET, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Dominique GIRARD, Philippe VARIN, Vincenzo AGRELO, Olivier CHARRIER et Anne MAYER,

**Absents** : Magalie MARTIN, Mireille FOURMOND, Yvonne FREMONT, Christophe GAINON et Frédéric BRUERE.

**Bon pour pouvoir** : Néant.

---

**DCM 2024-28 BAIL EMPHYTEOTIQUE DES 3 LOGEMENTS DU PRESBYTERE AU PROFIT DE MAINE-ET-LOIRE HABITAT**

**LA BREILLE LES PINS – Rue Du Vau de Chevré – Tr. 0386**

La commune de LA BREILLE-LES-PINS a donné à bail le 24 octobre 1985 au profit de l'office, une maison d'habitation cadastrée section AB n°97 (484m<sup>2</sup>) à usage d'ancien presbytère afin de permettre la réhabilitation du bâtiment en 3 logements (1T2, 1T3 et 1T4).





La durée du bail, de 36 ans et jusqu'au remboursement des emprunts initiaux est arrivée à terme le 31 mars 2024.

Des travaux ont été effectués en 2022 afin de remplacer les ballons thermodynamiques pour un montant de 16.000 € et des travaux sont prévoir à savoir :

- Démoussage par pulvérisation de la toiture,
- Révision de la couverture et des EP,
- Révision des façades et des accès aux logements,
- Mise en conformité électrique,
- Remplacement des éviers, baignoires, sanitaires et cuvettes WC,
- Réfection de la faïence et du carrelage si nécessaire,
- Révision de la peinture mur et plafond,
- Réfection des sols.

Pour un montant de 27.000 € HT/logement soit 81.000 € HT.

De ce fait, la commune souhaite donner à nouveau à bail ledit bâtiment pour une durée de 30 ans au profit de Maine-et-Loire Habitat et ainsi permettre la réalisation de ces travaux. L'amortissement sera d'environ 3.200 €/an pour l'office.

Le montant du loyer annuel est fixé à 1€/an pendant 30 ans, soit 30 € pour la durée totale du bail, à verser en une seule fois le jour de la signature de l'acte.

Une demande auprès de France Domaine a été effectuée le 19 avril 2024 afin d'obtenir un avis sur la valeur vénale du bien.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**VALIDE** à l'unanimité des membres présents, la signature dudit bail emphytéotique dans les conditions ci-dessus énoncées, au profit de Maine-et-Loire Habitat.

**DONNE** son accord sur la signature du bail emphytéotique d'une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel d'UN EURO (1,00 €), sous réserve de l'avis de France domaine, et autoriser le Directeur général à signer l'acte qui sera établi par la Direction des affaires juridiques de l'office (acte administratif).

Pour copie certifiée conforme,  
la BREILLE-LES-PINS, le 30/04/2024  
Le Maire,  
Armelle PONCET



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur, le 30/04/2024  
Et de la mise en ligne le 30/04/2024

Le secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
049-214900458-20240429-DCM2024-28-DE  
Date de télétransmission : 30/04/2024  
Date de réception préfecture : 30/04/2024